

Assemblée générale spéciale - vote de grève de cinq jours

**SPTSSS – CSN
26 au 29 avril 2021**

Admission des invités



Les personnes présentes à cette assemblée sont admises selon nos statuts et règlements, à l'exception de...

Proposition

Il est proposé par Christian Ménard
appuyé par Addley Moïse

d'admettre les invités suivants :

- Andréanne Demers-Laberge, comité de négociation de la FP-CSN
- Interprète langage des signes (nom à venir)

Lecture et adoption de l'ordre du jour



1. Inscription des membres
2. Ouverture
3. Admission des invités
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Rapport des tables de négociation (tables centrale et sectorielles)
6. Rapport sur la mobilisation et recommandation sur le mandat de grève
7. Informations sur les services essentiels, règles de participation à la grève et règles du Fonds de défense professionnelle (FDP)
8. Période de questions et de commentaires
9. Vote de grève : explication du déroulement du vote sur la plateforme Simple Sondage
10. Proposition de destruction des bulletins de vote (7 jours suivant la fin du vote)
11. Levée de l'assemblée

Lecture et adoption de l'ordre du jour



Proposition

Il est proposé par Maude Chamberland
appuyé par Rafaëlle Fiset

d'adopter l'ordre du jour

Rapport des tables de négociation



Voir vidéo sur notre site.

Rapport sur la mobilisation et recommandation sur le mandat de grève



- En **assemblées de consultation, (février et mars 2021)**, nous avons fait rapport de notre mobilisation.
- Malgré la pandémie, notre mobilisation a été solide (t-shirts, campagne télévisuelle, sonner l'alarme, etc.), mais elle n'a pas permis d'en arriver à une entente satisfaisante.
- Vous avez voté à **93 % en faveur de l'augmentation des moyens de pression et la planification de la grève.**

Rapport sur la mobilisation et recommandation sur le mandat de grève



- Le rapport de négociation indique que **la dernière offre du gouvernement n'offre pas de réponses satisfaisantes** aux demandes légitimes adoptées par les membres du SPTSSS en assemblée générale (septembre 2019).
- Plusieurs demandes du gouvernement auront pour effet de nuire à nos conditions de travail et ainsi **amplifier les problèmes d'attraction et de rétention.**

Rapport sur la mobilisation et recommandation sur le mandat de grève



- Malgré l'absence de front commun, **l'ensemble des grandes organisations syndicales du secteur public ont jugé la dernière offre insuffisante.**
- Les syndicats invitent les uns après les autres leurs membres à voter en faveur d'un mandat de grève. **Plusieurs syndicats ont déjà obtenu un mandat de grève et certains ont commencé à l'exercer.**

Rapport sur la mobilisation et recommandation sur le mandat de grève



- Le **Comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSPP)** vous invite à voter en faveur de la proposition du vote de grève.
- Le **Conseil syndical du SPTSSS-CSN** vous invite à voter en faveur de la proposition vote de grève.

Proposition du vote de grève:

« Je mandate le SPTSSS pour déclencher une grève jusqu'à l'équivalent de cinq (5) jours sur une base séquentielle (fédérative, sectorielle ou régionale) ou nationale à exercer au moment jugé opportun, en coordination avec les fédérations du secteur public CSN réunies en CCSPP, en tenant compte de la conjoncture de la négociation et de la situation sanitaire. »

Informations sur les services essentiels, règles de participation à la grève et règles du Fonds de défense professionnel



Proposition

Il est proposé par Johanne Audet
appuyé par Milène Desrochers

ET RÉSOLU que l'assemblée générale de notre syndicat (SPTSSS) se donne les **règlements de participation à la grève** qui suivent :

- Tous les membres doivent **s'enregistrer sur la fiche prévue** à cette fin dans les sept jours qui suivent le déclenchement de la grève.
- Tous les membres doivent **s'inscrire à une équipe de piquetage** ou être membre d'un comité de grève.
- Chaque membre est tenu de **faire son piquetage selon l'horaire établi** par le comité responsable ou de participer aux travaux des comités selon le cas.

Informations sur les services essentiels, règles de participation à la grève et règles du Fonds de défense professionnel



- Tous les membres sont tenus d'assister à l'assemblée hebdomadaire d'information.
- Le syndicat verra à organiser des sessions de formation syndicale auxquelles les membres sont tenus d'assister. De telles sessions de formation tiendront lieu de piquetage pendant cette journée.
- **Tout membre qui refuse de se conformer aux règlements de participation ne pourra bénéficier des prestations de grève allouées par le FDP.**
- Chaque membre du syndicat doit recevoir une copie écrite des présents règlements.
- Aucune consommation d'alcool ou de drogue ne sera tolérée sur la ligne de piquetage ou au local syndical

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée générale du

Syndicat

Tenue le

(jour-mois-année)

Résolution et règlements de participation

(Articles 16 et 19 des Statuts et règlements du FDP)

- Attendu que la décision de faire la grève est une décision collective ;
- Attendu la nécessité de la solidarité et de l'unité de tous les membres ;
- Attendu que tous les membres du syndicat sont directement impliqués et intéressés aux objectifs pour lesquels il y a conflit ;
- Considérant que notre participation doit être basée sur la justice et l'équité ;
- Considérant l'obligation pour le syndicat de se conformer aux statuts et règlements du FDP édictés par les congrès généraux de notre mouvement.

Il est proposé par

Il est appuyé par

ET RÉSOLU que l'assemblée générale de notre syndicat

(nom du syndicat)

se donne les règlements de participation à la grève qui suivent :

- Tous les membres doivent s'enregistrer sur la fiche prévue à cette fin dans les sept jours qui suivent le déclenchement de la grève.
- Tous les membres doivent s'inscrire à une équipe de piquetage ou être membre d'un comité de grève.
- Chaque membre est tenu de faire son piquetage selon l'horaire établi par le comité responsable ou de participer aux travaux des comités selon le cas.
- Tous les membres sont tenus d'assister à l'assemblée hebdomadaire d'information.
- Le syndicat verra à organiser des sessions de formation syndicale auxquelles les membres sont tenus d'assister. De telles sessions de formation tiendront lieu de piquetage pendant cette journée.
- Tout membre qui refuse de se conformer aux règlements de participation ne pourra bénéficier des prestations de grève allouées par le FDP.
- Chaque membre du syndicat doit recevoir une copie écrite des présents règlements.
- Aucune consommation d'alcool ou de drogue ne sera tolérée sur la ligne de piquetage ou au local syndical.

Note : Le syndicat doit faire parvenir la copie de son règlement de participation à l'Administration du FDP, 1601, avenue De Lorimier, Montréal (Québec) H2K 4M5 pour avoir droit aux prestations (Articles 16 et 19).

Copie conforme

Secrétaire du syndicat



LES SERVICES PUBLICS S'ÉCROULENT.

**M. LEGAULT,
AGISSEZ !**

S'UNIR. AGIR. GAGNER.



Période de questions et de commentaires



Proposition

Il est proposé par Josée Thivierge
appuyé par Marie-Andrée Lessard

« Je mandate le SPTSSS pour déclencher une grève jusqu'à l'équivalent de cinq (5) jours sur une base séquentielle (fédérative, sectorielle ou régionale) ou nationale à exercer au moment jugé opportun, en coordination avec les fédérations du secteur public CSN réunies en CCSPP*, en tenant compte de la conjoncture de la négociation et de la situation sanitaire. »

***Comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSPP)**

N.B. : le détail de la procédure de votation se fera en fin de rencontre.

Vote de grève : explication du déroulement du vote sur la plateforme Simple vote



Voir powerpoint à cet effet.

Proposition de destruction des bulletins de vote



Proposition

Il est proposé par Sabrina Frenette
appuyé par Stéphane Ménard

de détruire les bulletins de vote après 10 jours de la fin du scrutin s'il n'y a pas de contestation.

Levée de l'assemblée



_____ propose la fermeture de l'assemblée le vendredi 29 avril à 13 h.